

(Epreuve NATIONALE de REGULARITE à participation étrangère autorisée)

PROGRAMME

Ouverture des engagements :	le 12 12 11. à 24 heures
Clôture des engagements :	le 21 01 12. à 24 heures
Vérifications administratives :	le 04/02/2012 de 07h30 à 10 h00
Vérifications techniques :	le 04/02/2012 de 07h30 à 10h00
Publication de la liste des autorisés à prendre part aux essais :	le 04/02/2012 à 10h15
Déroulement et horaire de l'épreuve voir <u>Art : 7 et annexe</u>	

1- ORGANISATION

a) Définition

L'association Sportive Automobile club de CANNES avec le concours de l'Association des Sports Mécaniques d'ISOLA 2000 organisent les 4 & 5 Février 2012 un meeting de circuit de régularité Historique sur circuit de glace dénommée :

1^{er} TROPHEE HISTORIQUE de REGULARITE SUR GLACE ISOLA 2000

L'épreuve est organisée conformément au Code Sportif International de la FIA et son annexe et au présent règlement particulier et a ses additifs éventuels .

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°: **14** délivré le: **20 décembre 2011**

SECRETARIAT DU MEETING :

ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES

19 Bd Alexandre III 06400 CANNES

Tél : 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 mail asacannes@free.fr

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

PARC CONCURENENTS circuit de glace à ISOLA 2000 pendant tout le meeting

1.1 OFFICIELS DE L'EPREUVE

Directeur de Course :	Mr	PH.CONSO	LICENCE N° 66 (0703)
Commissaires Sportifs	Mr:	E.PRADES	LICENCE N° 2247(0703)
Commissaire technique	Mr	J.IMBERT	LICENCE N° 5642 (0703)
Chargée des relations avec les concurrents :	Melle	M.PRADES	LICENCE N° 34242 (0703)
Chronométrateur	Mr	JP.DERNOEDEN	LICENCE N° 9898 (1410)

1.2 ELIGIBILITE

L'épreuve compte pour le **CHALLENGE JEAN ORTELLI**

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le circuit d'ISOLA 2000 PARKING P1 le 04 février 2012 de 07h30 à 10h00

Lors des vérifications administratives les concurrents devront présenter:

- La licence ou le titre de participation correspondant à l'épreuve.
- Les titres de participation devront être demandés lors de l'engagement avec fourniture d'un certificat médical délivré par un médecin précisant l'aptitude du concurrent à la pratique du sport automobile. Ils seront délivrés contre paiement lors des vérifications administratives.
- L'original d'une pièce d'identité
- Le Passeport technique du véhicule ou le laisser passer de véhicule pour parcours de régularité historique.
- Au cas où le véhicule n'appartiendrait ni au concurrent ni à l'un des conducteurs, il sera demandé de fournir une autorisation de participation du propriétaire dûment signé.

Lors des vérifications techniques les concurrents devront présenter.

- 1 Extincteur à poudre en état de 2Kg .fixé au véhicule obligatoire



ORGANISATION

ASSOCIATION SPORTS MECANIQUES D'ISOLA 2000 (PARKING CIRCUIT DE GLACE 06420 ISOLA 2000)

**ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES
(19 Bd Alexandre III 06400 CANNES)**

Tél : 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 email asacannes@free.fr

- Les casques du conducteur et du coéquipier.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile des pilotes à l'égard des tiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

Les engagements seront reçus jusqu'au **21 01 12. à 24 heures** le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante:

ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES

19 Bd Alexandre III 06400 CANNES

Tél : 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81

mail : asacannes@free.fr

350 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
700 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Ne seront admis que les concurrents régulièrement inscrits ayant réglé leurs droits d'engagement..

Chaque voiture pourra avoir un pilote et un coéquipier, tous devront posséder une licence nationale ou internationale FFSA ou d'une ASN étrangère de concurrent conducteur valable pour l'année 2012. Les pilotes ou co-pilotes ne possédant pas de licence de conducteur valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, un Titre de Participation Régularité, valable pour cette seule épreuve au prix de: **60 Euros**.

Le nombre maximum de voitures engagés est fixé à **100**

Deux équipages peuvent concourir sur la même voiture avec des numéros de course différents (par Ex: 6 & 6B) dans ce cas les droits d'engagements sont doubles.

Le port du casque adapté à la pratique du Sport Automobile est obligatoire.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. les matières particulièrement inflammables (Nylon....) sont prohibés.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Le meeting est ouvert aux voitures suivantes réparties en six groupes :

GR 1 "4 roues motrices et directrices avec pneus cloutés " coefficient temps de référence 0.75

GR 2 "4 roues motrices et directrices sans clous " coefficient temps de référence 0.80

GR 3 "4 roues motrices avec pneus cloutés " coefficient temps de référence 0.80

GR 4 "4 roues motrices sans clous " coefficient temps de référence 0.90

GR 5 "2 roues motrices avec pneus cloutés " coefficient temps de référence 0.90

GR 6 "2 roues motrices sans clous " coefficient temps de référence 1.00

Voitures de plus de vingt cinq ans d'age.

a) Catégorie Régularité Historique: voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la F.I.A. jusqu'au 31.12.81

b) Catégorie Régularité Prestige :voitures de Grand Tourisme de série (G.T.) en conformité avec leur homologation routière à partir du 01/01/1982

c) Régularité tourisme: voitures de tourisme conforme avec leur homologation routière à partir du 01/01/1982;

Toutes les voitures dans chacune des catégories devra être antérieure (Première immatriculation) au 01/01/1987

d) les anciennes voitures ayant participé en courses sur glace de (**catégorie T3F ou silhouettes**) seront admises mais feront l'objet d'un classement séparé.

4.1p. L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à « l'esprit » et a l'aspect de la période donnée.

4.2 PNEUMATIQUES

Pour la plus grande équité sportive, l'inscription est strictement réservée aux voitures équipées de pneumatiques conformes à l'usage routier. Sont autorisés les pneumatiques du type « contact » thermo gommes à crampons de gomme faisant saillie, portant le marquage « DOT » ou « E » estampillé sur leurs flancs conformément à l'article:8.4.1. De l'annexe K du code sportif international, ou de pneumatiques conformes à l'arrêté du ministère des transports de 18 juillet 1985 dont le cloutage est fait de pointes cylindriques métalliques à double collerettes dépassant au maximum de 1,5 mm hors du pneumatique et dont le nombre n'excède pas 150 par pneumatique.



ORGANISATION

**ASSOCIATION SPORTS MECANIQUES D'ISOLA 2000 (PARKING CIRCUIT DE
GLACE 06420 ISOLA 2000)**

**ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES
(19 Bd Alexandre III 06400 CANNES)**

Tél : 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 email asacannes@free.fr

Tout autre pneumatique ou cloutage est interdit et entrainera l'exclusion du véhicule contrevenant.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Publicité obligatoire : deux numéros de course.

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

Publicité optionnelle : bandeaux de pare-brise.

(Les publicités optionnelles et obligatoires seront précisées sur additif)

Il est permis au concurrents d'apposer librement toute publicité sur leur voiture, pour autant que celle-ci

- soit autorisée par la FFSA et les règles de la FIA
- Ne soit pas contraire aux bonnes meurs et coutumes
- N'empiète pas sur les emplacements réservés aux panneaux de compétition.

ARTICLE 6– SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir **PLAN EN ANNEXE**

Longueur du circuit: **620** mètres linéaires

Altitude du circuit : **2.000** mètres.

Le, nombre maximum de véhicules admis simultanément sur le circuit est de: **8** Voitures

Il est interdit de ravitailler en carburant ou d'effectuer une quelconque intervention mécanique sur le circuit.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 Discipline de course.

L'arrêt volontaire ou une allure anormalement lente sur la piste est formellement interdit sous peine de mise hors course pour la manche.
En cas de panne ou d'arrêt forcé l'équipage doit suivre les instructions des commissaires du circuit.

7.2 Sécurité

Tout concurrent devra se conformer au code sportif et obéir strictement aux drapeaux et panneaux qui lui seront présentés.

De même il est exigé sur le circuit et ses abords un comportement exemplaire de tous les participants.

Cette épreuve historique est aussi un rendez vous convivial et amical réservé a des voitures de collection dont certaines de grande valeur.

Une extrême prudence est recommandée lors des dépassements

7.3 Briefing.

Un briefing aura lieu le Samedi 4 Février à 10h15, dans la salle Commune à Isola 2000 (circuit)

La présence d'au moins un des deux membres de l'équipage est obligatoire à ce briefing un contrôle par émargement sera effectué..

7.4 ESSAIS ET MANCHES

1. 1 manche essais libres avec départs donnés individuellement de 10 en 10 Secondes pour 3 tours et 4 voitures en piste simultanément.
2. 2 manches essais chronométrés avec départs donnés individuellement de 10 en 10 Secondes pour 3 tours et 4 voitures en piste simultanément.
3. 2 séries de finales endurance avec départs donnés individuellement de 10 en 10 Secondes pour 6 tours et 5 voitures en piste simultanément.

Un temps de référence sera imposé par la direction de course et communiqué aux concurrents avant les essais.

Exemple temps de référence imposé par la DC = 60"

Dans ce cas les temps de référence pour les concurrents de chaque groupe comme défini à l'article 4 ci-avant seront les suivants

- GR 1 60" x 0.75 = 45"
- GR 2 60" x 0.80 = 48"
- GR 3 60" x 0.80 = 48"
- GR 4 60" x 0.90 = 54"
- GR 5 60" x 0.90 = 54"
- GR 6 60" x 1.00 = 60"

Ces coefficients ne pénaliseront les concurrents que sur leur premier tour car sur les tours suivants les pénalités sont calculées sur le temps de leur premier tour.

Il n'y aura donc qu'un classement scratch avec 6 classements par groupe.



ORGANISATION

**ASSOCIATION SPORTS MECANIQUES D'ISOLA 2000 (PARKING CIRCUIT DE
GLACE 06420 ISOLA 2000)**

**ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES
(19 Bd Alexandre III 06400 CANNES)**

Tél : 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 email asacannes@free.fr

Le temps du premier tour effectué est pris comme temps au tour de base du concurrent et les temps de tous les tours suivants (2 ou 5 tours) devront se rapprocher le plus près possible ou égaler le temps de base du concurrent.

Exemples Essais chronométrés :

GR 1 "4 roues motrices et directrices avec pneus cloutés " temps de référence 45 secondes

Temps de base réalisé :	52 Secondes	- Pénalité : 7 points.
Temps au 2em tour :	53 Secondes	- Pénalité : 1 Point
Temps au 3 em tour	55 Secondes	- Pénalité : 3 Points
Total des pénalités aux essais :		11 Points

GR 2 "4 roues motrices et directrices sans pneus cloutés " temps de référence 48 secondes

Temps de base réalisé :	52 secondes	- Pénalité : 4 Points
Temps au 2em tour :	54 secondes	- Pénalité : 2 Points
Temps au 3em tour	51 secondes	- Pénalité : 1 Point
Total des pénalités aux essais :		7 Points

GR 3 "4 roues motrices avec pneus cloutés " temps de référence 48 secondes

Temps de base réalisé :	54 secondes	- Pénalité : 6 Points
Temps au 2em tour :	54 secondes	- Pénalité : 0 Points
Temps au 3em tour	55 secondes	- Pénalité : 1 Point
Total des pénalités aux essais :		7 Points

GR 4 "4 roues motrices sans pneus cloutés " temps de référence 54 secondes

Temps de base réalisé :	58 secondes	- Pénalité : 4 Points
Temps au 2em tour :	54 secondes	- Pénalité : 4 Points
Temps au 3em tour	55 secondes	- Pénalité : 3 Point
Total des pénalités aux essais :		11 Points

GR 5 "2 roues motrices avec pneus cloutés " temps de référence 54 secondes

Temps de base réalisé :	58 secondes	- Pénalité : 4 Points
Temps au 2em tour :	54 secondes	- Pénalité : 4 Points
Temps au 3em tour	55 secondes	- Pénalité : 3 Point
Total des pénalités aux essais :		11 Points

GR 6 "2 roues motrices sans pneus cloutés " temps de référence 60 secondes

Temps de base réalisé :	58 secondes	- Pénalité : 2 Points
Temps au 2em tour :	54 secondes	- Pénalité : 4 Points
Temps au 3em tour	55 secondes	- Pénalité : 3 Point
Total des pénalités aux essais :		9 Points

Le même principe sera adopté pour les finales endurance

Un concurrent qui n'effectuerait pas la séance d'essais chronométrés ou une manche pour une quelconque raison recevra une pénalité forfaitaire de 200 Points par essai ou manche non effectué.

Pour être classée la voiture doit être présente dans le parc fermé à l'issue de la dernière manche courue dans le meeting.

7.5 Horaires

Samedi 4 – Dimanche 5 Février 2012

Voir horaires dans timing proposé en annexe.

Les véhicules ayant participé seront placés en parc fermé à l'issue de leur dernière manche pour une durée minimum de 30 minutes après l'affichage des résultats

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

8.1 - Pénalités :

Arrêt volontaire sur la piste: décision direction de course

Absence d'un des membres de l'équipage au briefing : Amende de 110 Euros

Non respect de la signalisation (drapeaux) décision direction de course

par seconde d'écart de temps par tour par rapport au temps de référence du concurrent : 1 Point

Par essais ou manche non effectué ou non terminée: 200 Points



ORGANISATION
ASSOCIATION SPORTS MECANIQUES D'ISOLA 2000 (PARKING CIRCUIT DE
GLACE 06420 ISOLA 2000)
ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES
(19 Bd Alexandre III 06400 CANNES)
Tél : 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 email asacannes@free.fr

8.2 – Réclamations - Appels

Caution de réclamation (Voir règlement FFSA 2012)

Caution d'appel : Voir règlement FFSA 2012

8.2.1

Toute réclamation devra être établie en accord avec les stipulations du Code Sportif International (Art. 171 et suivants) et de la réglementation FFSA.

8.2.2

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au chargé des relations avec les concurrents, accompagnée de la somme fixée par la FFSA, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de différentes parties d'une voiture, le réclamant devra en outre verser les dépôts de garantie réglementaires.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Le classement sera établi en tenant compte des points de pénalités de chaque concurrent celui ayant le plus petit cumul de points étant déclaré vainqueur.

Il y aura un seul classement général.

6 classements par groupe

Un classement par catégorie : régularité historique, régularité prestige et régularité tourisme.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

Des coupes seront attribuées aux 3 premiers de chaque classement et catégorie

Un ou des commissaires seront récompensés.



ORGANISATION

**ASSOCIATION SPORTS MECANIKES D'ISOLA 2000 (PARKING CIRCUIT DE
GLACE 06420 ISOLA 2000)**

**ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES
(19 Bd Alexandre III 06400 CANNES)**

Tél : 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 email asacannes@free.fr